



Assemblée générale des collégiens de Seine-Saint-Denis et Paris

Première session de la modélisation des Nations Unies sur trêve
olympique

Premier point à l'ordre du jour

Projet de résolution pour adoption par l'Assemblée Générale des collégiens de Seine-Saint-Denis et Paris

. Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

L'Assemblée Générale de la jeunesse,

Prenant en compte l'appel au respect de la trêve olympique et à la promotion du rôle du sport pour la paix et le développement, effectué sans relâche par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1993 ;

Absolument convaincue que la jeunesse du monde peut apporter une voix créative et importante à la résolution des problèmes, y compris en ce qui concerne le rôle du sport pour la paix, la solidarité, la citoyenneté, l'inclusion, l'éducation et l'égalité ;

Consciente qu'elle ne peut représenter toute la jeunesse du monde, mais *Déterminée* à faire tous les efforts pour se mettre dans les chaussures de jeunes de son âge dans tous les pays, pour porter leur voix ;

Forte d'un travail de recherche et de réflexion de plusieurs mois de tous les élèves de 30 classes de quatrième de la Seine-Saint-Denis et Paris, qui a abouti aux propositions formulées dans cette résolution ;

Renforcée par une journée de négociations menées par 120 délégués représentant 30 pays le 12 juin, qui a permis de finaliser les propositions de cette résolution ;

Déterminés à défendre ces propositions et convaincue qu'elles pourront inspirer la réalisation d'actions futures pour renforcer le rôle transformateur du sport ;

-
1. *Exhorte* les chefs d'État et les gouvernements du monde entier et leurs populations à déposer les armes sur une période allant de 7 jours avant le début des Jeux Olympiques et se terminant 7 jours après la fin des Jeux Paralympiques, et à profiter de ces festivités pour entamer des négociations diplomatiques en substitution aux conflits armé ;
 2. *Invite* les Etats membres à étendre les idéaux et le principe de la trêve olympique à d'autres grandes compétitions sportives internationales (comme la coupe du monde de football ou la CAN) ;
 3. *Propose* qu'à l'ouverture de la trêve olympique s'effectue un marathon relais (Le marathon des enfants de la Paix) des représentants enfants, en situation de handicap ou non, de tous les pays membres de l'ONU, sans distinction nationale, relayant un drapeau blanc de la paix ;
 4. *Demande* aux États membres de rajouter une devise universelle pacifiste à la fin de leurs hymnes nationaux ;
 5. *Propose* d'exclure les pays responsables d'un conflit armé de tous les championnats du monde et Jeux Olympiques et Paralympiques, les athlètes de ces pays pouvant participer comme neutres ou tous ensemble dans une « équipe pour la paix » ;
 6. *Propose* l'organisation de Jeux Pré-Olympiques tenus dans chaque pays dont le rôle serait de sensibiliser les populations aux enjeux du sport amateur et à la problématique de l'obésité et des autres handicaps ;
 7. *Encourage* les États membres à organiser des rencontres sportives mixtes (nationalités et genre) entre pays frontaliers pour favoriser le rapprochement entre les peuples ;
 8. *Appelle* à mélanger les différentes ethnies nationales au sein d'une même équipe nationale en sports collectifs ;
 9. *Suggère* aux États membres d'organiser des collectes d'armes pour les sortir de la société, sur le principe d'un échange bilatéral. Cet échange serait articulé entre soit de l'argent, de la nourriture ou d'un ballon contre une arme à feu à l'appréciation des états dirigeants. Cet échange servant à favoriser la poursuite de la paix ;
 10. *Propose* au CIO et à l'IPC d'organiser lors de chaque jeux un relais entre athlètes représentant toutes les nations afin de former plusieurs équipes, composées d'athlètes volontaires (toutes nations, olympiques et paralympiques, confondues) ;

Solidarité

11. *Suggère* de mettre en place un système tel que chaque spectateur et athlètes des Jeux Olympiques sont incitées à rapporter un objet non périssable comme des vêtements, des produits d'hygiène, des jouets, du matériel scolaire, qui seront ensuite récoltés et triés par des associations et redistribués équitablement dans les pays dans le besoin participant aux Jeux ;
12. *Encourage* vivement les athlètes Olympiques et Paralympiques à faire don d'équipements et de matériel sportif dont une partie sera donnée aux jeunes athlètes dans des milieux défavorisés ou mis aux enchères afin de collecter des fonds pour des associations caritatives visant à lutter contre les inégalités dont les États membres pourraient déposer une liste ;

-
13. *Propose* que les Etats membres renforcent leur coopération pour accueillir les sportifs qui ont dû fuir leur territoire d'origine ou ne peuvent pas s'y entraîner pour toute autre raison :
 - 13.1. En mettant à disposition des infrastructures de jeux passés ;
 - 13.2. Par la création de centres de formation de champions dans les pays membres qui n'en ont pas pour que ces champions, brillant dans les compétitions internationales, soient source d'inspiration pour les enfants du pays qui se mettront au sport pour leur ressembler ;
 - 13.3. En accueillant les athlètes dans le pays d'organisation des Jeux ;
 14. *Propose* qu'une part des revenus liée au sport émanant des organisations sportives, soit reversée, de manière proportionnelle, à différentes organisations sportives amatrices dans les pays les plus pauvres, pour développer la pratique du sport partout dans le monde ;
 15. *Demande* aussi aux Etats membres finançant l'aide au développement d'accentuer le financement des infrastructures sportives pour permettre à la population, concrètement dans son quotidien, de vivre les valeurs pacifiques du sport ;
 16. *Appelle* à ce qu'aucun pays ne soit exclu à priori de l'organisation des grandes compétitions sportives internationales au nom du droit de la population de ces pays à se sentir intégrée à la communauté mondiale, *encourage* le parrainage (financier, matériel) de pays qui n'ont jamais organisé les Jeux olympiques par d'anciens pays hôtes (et autres pays volontaires) pour permettre à ces pays, par leur candidature, de se sentir intégrés au monde et de se trouver en position de vivre et de faire vivre les valeurs pacifiques du sport, et *propose* la création d'un fonds olympique auprès des Nations Unies obligatoire et financé en priorité par les premières puissances mondiales et proportionnellement selon les PIB des pays, visant à organiser davantage de Jeux olympiques et Paralympiques dans les pays en développement et vers des associations humanitaires. Les contributions ne peuvent être financées par des impôts sur la population, mais plutôt par des donations des grandes corporations ;

Accès au sport

17. *Encourage* tous les Etats membres à favoriser l'accès au sport pour toutes leurs populations en prenant des mesures qui incluent :
 - 17.1. Instaurer dans chaque pays, proportionnellement à sa population, un à plusieurs jours fériés consacrés à la découverte de divers sports, ainsi que l'accès gratuit aux salles de sport ;
 - 17.2. Construire davantage de salles de sport avec des prix plafonnés en fonction des revenus, et un accès facilité pour les personnes en situation d'obésité ;
 - 17.3. Rendre les salles de sport gratuites durant les Jeux ;
 - 17.4. Renforcer la mixité sociale dans certains sports considérés comme élitistes (tennis, tennis fauteuil, golf, hockey par exemple) en mettant en place des aides financières pour ouvrir ces sports à l'ensemble de la société ;
 - 17.5. Encourager le développement des pratiques sportives ne nécessitant pas d'infrastructures particulières en finançant la formation et l'emploi d'éducateurs sportifs issus des quartiers défavorisés et avec un haut taux de chomages afin de permettre une meilleure inclusion des populations défavorisées par le sport et dans une perspective de durabilité. Concernant

-
- les sports ne nécessitant pas d'infrastructure particulière, la participation des jeunes de moins de 26 ans sera prise en charge par l'Etat ;
- 17.6. Inciter les entreprises privées et publiques à développer d'avantage le sport en entreprise afin d'améliorer l'esprit d'équipe entre collègues et améliorer leur santé ;
 - 17.7. Imposer des ratios de places, pour les publics défavorisés, les personnes en situation de handicap, les femmes, notamment enceintes et les enfants dans les événements sportifs. Ces places seront habilitées à les recevoir en toute forme et offertes à prix réduits à travers une prise en charge par des associations spécialisées ;
 - 17.8. Instaurer des programmes sportifs quotidiens pour les détenus emprisonnés dont la peine est bientôt terminée, et n'ayant pas commis de crimes de sang et de crimes sexuels afin de les aider pour leur réinsertion dans la société, de les initier aux sports collectifs, et donc à l'esprit de camaraderie ainsi que l'idéal de la paix. Une étude des dossiers au préalable devra être réalisé ;
 - 17.9. Inciter les municipalités des États membres à créer des fans zones pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques pour les jeunes de divers quartiers afin de créer une cohabitation et créer du lien social ;
 18. *Appelle* les Etats membres, le CIO, l'IPC et les fédérations à sensibiliser les équipes sportives mais également l'ensemble de la population présente à l'évènement aux violences dans le sport pour faire disparaître toutes violences physiques ou psychologiques, ainsi qu'à mettre en place des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge contre les diverses violences physiques et psychologiques, ainsi qu'une sécurité adaptée ;
 19. *Appelle* tous les Etats membres à favoriser l'inclusion des cultures et peuples autochtones dans la pratique sportive notamment avec les mesures suivantes :
 - 19.1. L'organisation d'une journée à l'issue des Jeux Olympiques durant laquelle les athlètes, y compris en situation de handicap et sur la base du volontariat devront participer à une épreuve d'un sport traditionnel pratiqué dans un autre pays, ce qui inclue les sports des populations autochtones ;
 - 19.2. Développer un programme d'inclusion de tous les peuples autochtones aux sports de haut-niveau ;
 - 19.3. Organiser des festivals annuels d'art et de culture autochtones durant et après chaque édition des Jeux Olympiques et Paralympiques pour célébrer la diversité ;
 - 19.4. Mettre en place une journée de la « culture », qui promeut les différentes cultures à travers les pratiques sportives et jeux traditionnels, y compris avec des repas traditionnels organisés dans les écoles ;
 - 19.5. Promouvoir le sport comme vecteur d'intégration pour les migrants et de découverte culturelle des peuples originaires, en organisant des Jeux scolaires sur la culture, la tradition et les pratiques sportives des peuples autochtones dans tous les pays du monde ;
 20. *Propose* d'utiliser les grandes infrastructures sportives (Stades, Arenas) comme bureaux de vote lors de différentes élections nationales, et d'offrir une place pour un événement sportif à chaque jeune qui vote dans cette infrastructure, en fonction de l'âge légal du pays et pour une durée de sept ans ;

Education

-
21. *Exhorte* tous les États membres à s'assurer que tous les enfants de leur pays sont intégrés dans le système scolaire, y compris tous les enfants réfugiés présents sur leur territoire, avec un accès et gratuit garanti au sport :
 - 21.1. Par la mise en place de 45 minutes de sport par jour dans les programmes scolaires de tous les pays ;
 - 21.2. Par la création d'initiations aux différents sports olympiques et paralympiques pour les enfants entre 8 et 16 ans, organisées par les clubs ;
 22. *Soutient* l'objectif d'ouvrir une école, un stage, une bibliothèque dans toutes les communes y compris dans les zones rurales, et *demande* instamment à tous les États membres d'instaurer au minimum une structure sportive dans chaque école (par exemple: cage de foot, panier de basket...);
 23. *Recommande vivement* aux États membres d'utiliser le sport comme vecteur d'éducation au numérique, en accordant 1% des fonds consacrés aux politiques sportives à des programmes de codage dès le plus jeune âge autour des pratiques sportives ;
 24. *Propose* que soient inscrites ou renforcées, au sein des programmes scolaires, les valeurs sportives telles que l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, l'inclusion dans le cadre de cours déjà existants, et *invite* les autorités à inciter de grands sportifs à se rendre dans les écoles de chaque pays ainsi que celles des pays en conflits, si l'athlète est conscient des risques encourus, ou à intervenir à distance par vidéo ou vidéoconférence afin de sensibiliser les jeunes à la paix en se fondant sur les valeurs véhiculées par le sport ;
 25. *Invite* les États membres à mettre en place le plus rapidement possible des programmes pour lutter contre le surpoids et l'obésité en encourageant des sorties scolaires mêlant activités sportives et découverte de la nature, *Propose* l'organisation de Jeux Pré-Olympiques tenus dans chaque pays dont le rôle serait de sensibiliser les populations aux enjeux du sport amateur et à la problématique de l'obésité, *Demande* aux États Membres de favoriser l'accès de tous les enfants à une nourriture saine afin de lutter à la fois contre la malnutrition et l'obésité, y compris avec des aides économiques pour les enfants plus défavorisés, et *Propose* d'interdire ; ou le cas échéant taxer, les contrats de sponsoring qui vanteraient la malnutrition et les jeux d'argent dans les compétitions sportives afin de les remplacer par des publicités sur l'écologie et le tourisme ;
 26. *Propose* d'organiser des tournois amicaux annuels sous forme d'olympiades nationales répartis sur deux jours à la fin de l'année scolaire, pour les enfants supervisés par des sportifs afin d'apprendre aux enfants à partir de 6 ans l'importance de la paix et de l'esprit d'équipe, qui pourraient s'appeler les jeux scolaires pour la paix ;
 27. *Propose* de valoriser sur le long terme, dans le parcours scolaire des élèves de tous les pays, la mobilité physique à pieds, en trottinette, en vélo pour se rendre à l'école sur une partie de l'itinéraire ou sa totalité. Le matériel de déplacement pourraient être fourni par les établissements scolaires ou financé par la ville. La valorisation s'opérerait dans les médias et sera gratifié par une récompense ou par un geste à l'appréciation de l'établissement ;
 28. *Propose* que ce soit des enfants en foyer, défavorisés, en situation de handicap mental ou physique, ou valides qui remettent les médailles aux athlètes des jeux Olympiques et Paralympiques. Les enfants seront sélectionnés dans leur pays dans un premier temps à travers une lettre de motivation, et les meilleurs remettront les médailles aux athlètes selon leurs choix, à travers un système par

trois vœux. Les frais de leur participation seront entièrement payés avec deux places offertes aux JOs pour chacun et son représentant ;

29. *Encourage* le renforcement des valeurs du fair-play, en encourageant les joueurs à respecter les règles et les décisions de l'arbitre, et avec l'officialisation du carton qui permettra de récompenser le fair-play. En plus des médailles d'or, d'argent et de bronze, une médaille spéciale serait discernée à l'équipe la plus fair-play dans chaque compétition ;

Environnement

30. *Exhorte* tous les acteurs du sport, à toutes les échelles, à prendre l'habitude de s'adapter aux contraintes environnementales locales, et non le contraire, pour un monde plus durable ;
31. *Propose* que public et athlètes n'empruntent l'avion pour se rendre aux Jeux qu'à partir d'un autre continent que celui des Jeux, avec un aménagement durable du territoire pour favoriser les transports en commun, la marche et les vélos car les déplacements sportifs représentent plus de 80 % des émissions de gaz à effet de serre du sport ;
32. *Propose* l'organisation d'une journée internationale par trimestre d'interdiction de véhicules dans les centres des villes volontaires et obligatoirement pour les villes de plus de 150.000 habitants, afin de favoriser les déplacements actifs (vélo, trottinettes, marche, course) et les transports en commun, via la gratuité des transports publics sur cette journée et des aides pour la formation au « savoir rouler » à niveau scolaire, et aussi aux femmes ; leur permettant d'être plus autonomes ;
33. *Propose* que les infrastructures (bâtiments, routes, ponts) construites pour de grands événements sportifs le soient toujours dans un objectif de développement durable pour l'ensemble de la population du pays, avec obligatoirement un espace de recyclage de déchets et un plan anti-gaspi, et des routes aux revêtements intelligents et avec des pistes cyclables ;
34. *Demande* aux Etats membres d'utiliser les infrastructures déjà présentes sur leur territoire quand ils accueillent un événement sportif en les rendant plus durables et utilisables par la population, et de prévoir leur réutilisation ;
35. *Demande* aussi aux États membres, sans discrimination financière, que tous les équipements sportifs futurs (stades, centres d'entraînement, villages olympique...) soient soumis à des normes environnementales strictes. L'utilisation de matériaux naturels et/ou recyclables, les panneaux solaires, la géothermie, l'isolation, la végétalisation, l'accès des sites aux mobilités douces, le recyclage des déchets dans les stades, et d'autres outils doivent entrer dans la conception et la réalisation de ces infrastructures, et propose que le respect de ces normes soit un des critères principaux pour l'attribution des grandes compétitions internationales proportionnelles aux moyens des pays ;
36. *Demande* aux Etats membres et organisateurs de compétitions sportives d'améliorer la sensibilisation et la pratique du ramassage de déchets :
 - 36.1. En faisant participer un et une athlète accompagné d'une dizaine de supporters nationaux à une épreuve bonus consistant à ramasser des déchets dans un périmètre précis, le pays vainqueur recevant une médaille d'honneur qui sera valorisé dans son palmarès ;
 - 36.2. En organisant un ramassage des déchets par les spectateurs dans de grandes bennes, qui pèseront le poids, ce qui permettra de voir les évolutions entre les différentes années et de se donner le défi de réduire les déchets de chacun.

-
- 36.3. En invitant au recyclage ludique des mégots de cigarettes dans les stades ;
- 36.4. En sensibilisant les enfants à l'école en leur apprenant les bons gestes pour moins polluer et en organisant des sorties pour ramasser des déchets ;
- 36.5. En installant le tri sélectif dans les stades et lieux sportifs, encadré par des bénévoles, et valorisant leur bonne utilisation par les spectateurs en faisant un don à une association de protection de l'environnement reconnue par les Nations Unies lorsque les déchets sont bien triés, sous peine de sanction pour les personnes ayant manqué à cette obligation ;
- 36.6. En mettant en place des journées de ramassage des déchets autour des événements sportifs avant ces derniers, qui permettraient de sensibiliser la population à conserver les espaces publics propres et une réflexion sur la gestion des déchets en fournissant une place à un événement sportif local en compensation du temps passé. Le nombre de personnes volontaires sera décidé selon les besoins du lieu ;
37. *Demande* l'interdiction des verres et bouteilles en plastique à usage unique dans les grandes compétitions et les stades, y compris en remplaçant les bouteilles des athlètes par des gourdes réutilisables gratuites (assurées par les sponsors) pour les athlètes et le public avec des robinets économes en libre service ;
38. *Propose* de limiter les compétitions sportives nocturnes pour réduire l'utilisation d'énergie électrique sur ces périodes et dans le cas où cela n'est pas possible, renforcer l'utilisation d'énergies renouvelables lors de ces compétitions ;
39. *Propose* de créer un lieu unique par continent adapté aux spécificités du sport et du lieu tout en essayant de favoriser l'installation dans les pays en développement, dans lequel se dérouleraient toutes les manifestations sportives internationales, situé au plus près du plus grand nombre de pays pour réduire le temps de vol des avions des délégations et la multiplication des constructions à la surface du globe. Propose de favoriser le coavionnage entre les délégations ;
40. *Propose* que sur chaque billet vendu dans le cadre d'une compétition internationale l'organisateur prélève une écotaxe de 0.1% du prix qui servirait dans les pays en développement à aménager les réseaux d'eau potable (infrastructures permettant l'accès à l'eau, panneaux solaires, systèmes d'irrigations, isolation thermique...). Les fonds collectés seraient reversés à des associations;
41. *Encourage* les Etats membres à construire des installations sportives (seulement lorsque c'est indispensable) autosuffisantes en électricité grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables afin de lutter contre le changement climatique, et à faire profiter de ces installations les villes et villages qui entourent ces installations ;
42. *Propose* d'utiliser des matériaux plus respectueux de l'environnement pour la création des équipements et accessoires sportifs et de rendre obligatoire au moins un équipement sportif 100 % biodégradable par délégation pour éviter le gâchis de vêtements et d'équipements jetés après les J.O. ;
43. *Exhorte* les États membres à organiser une semaine mondiale dédiée à la sensibilisation à la préservation de la biodiversité associée à la pratique sportive. Des activités sportives des randonnées-découvertes pourraient être organisées sur la base du volontariat afin de faire connaître aux plus jeunes les richesses naturelles qui les entourent et les conditions de leur préservation dans

-
- une démarche active et ludique. L'écojogging (activité de nettoyage citoyen qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets) dans les écoles et collèges pourrait être promu ;
44. *Demande* aux États membres d'obliger à diffuser, par le biais des médias, d'affiches publicitaires ou autres moyens de communication, pendant toute la durée de l'évènement sportif, que des publicités pour des actions ou organisations de protection de l'environnement lors des évènements sportifs, pour médiatiser la nécessité de faire quelque chose pour notre environnement et le changement climatique ;
 45. *Décide* la création d'un logo mettant en exergue leur respect des droits fondamentaux et la vertu d'une entreprise en matière de droits de l'Homme et de préservation de l'environnement. Ce logo devra être apposé sur leurs publications par les sponsors d'évènements sportifs qui s'affichent dans les infrastructures sportives et sur les athlètes. Les enquêtes conduisant à cette valorisation seront conduites par les organisateurs d'évènements sportifs ;
 46. *Invite* les Etats membres à s'engager pour l'accès de tous à l'eau potable qui est un élément indispensable dans le sport, notamment dans les zones désertiques, notamment par l'installation d'usines de dessalement et par le financement de projets de barrages verts, mais aussi :
 - 46.1. A participer à un Trek de sensibilisation à la question de la désertification en Afrique saharienne avant la tenue des Jeux Olympiques ;
 - 46.2. A instituer un programme minimal de 30 heures par an de sensibilisation aux ressources halieutiques et aux activités sportives aquatiques pour comprendre la fragilité des ressources en eaux, leurs environnements et maîtriser le « savoir nager » ;
 - 46.3. A créer une charte pour promouvoir la construction des installations sportives de manière durable, en respectant la gestion efficiente des eaux de pluies, incluant le stockage de l'eau de pluie à grande échelle pour arroser les terrains de sport (développer les réservoirs, cuves, bassins de rétention en réseau avec des gouttières) et le recyclage de l'eau des éviers/lavabos et toilettes ;
 - 46.4. A financer l'accès des populations de chaque pays par la création d'un "fond bleu commun", alimenté par une taxe payée par les acteurs ponctionnant de fortes réserves d'eau et sur le fondement du dotation libre tout en ayant un seuil minimal par Etat ;
 - 46.5. à instituer un droit aux sports aquatiques dans chaque pays, de sorte qu'exercer un sport aquatique dans l'ensemble des cours d'eau et étendues d'eau douce soit rendu progressivement possible par l'amélioration de la qualité de l'eau national ;
 47. *Propose* que les organisateurs de chaque compétition publient officiellement le bilan Carbone de leur organisation, et qu'ils soient sanctionnés si ce bilan dépasse un cahier des charges établi ;
 48. *Encourage* toutes les fédérations sportives arpentant des environnements sensibles à la prolifération d'espèces invasives de développer des programmes de sensibilisation des sportifs à la fragilité des écosystèmes ;
 49. *Souhaite* imposer des normes production et la valorisation des produits alimentaires frais et en circuits courts ;
 50. *Propose* que pour l'organisation du marathon ouvert au public des Jeux Olympiques, chaque inscription correspondrait à un arbre planté sur terre ;

-
51. *Propose* de rendre gratuits les transports en commun durant les Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Egalité Hommes/Femmes

52. *Exhorte* tous les Etats membres et toutes les entités de gouvernance du sport, ainsi que les médias et les sponsors à soutenir activement des mesures visant à augmenter la visibilité du sport féminin dans un objectif d'égalité :
- 52.1. Par une médiatisation égale du sport féminin et du para-sport, avec la diffusion d'au minimum une compétition de sport féminin chaque week-end sur la chaîne publique, journaux et affiches dans leurs pays ;
- 52.2. En soutenant la reconversion des sportives et des para-sports, car compte tenu de leur moindre médiatisation, les sportives des para-sports sont, à quelques très rares exceptions près, également moins bien placés que les champions dans l'exploitation commerciale de leur image ;
- 52.3. En sensibilisant le plus grand nombre de personnes aux parcours d'athlètes féminines, les athlètes féminines pouvant intervenir dans les écoles, et avant chaque épreuve des Jeux de Paris 2024, une athlète viendrait raconter son parcours personnel au public ;
- 52.4. En imposant la parité dans tous les médias audiovisuels couvrant les grands événements sportifs ainsi que chez les athlètes représentant les pays. Encourage les Etats à promouvoir une éducation paritaire dans les domaines cités ;
53. *Propose* aux Etats membres des mesures visant à promouvoir l'égalité dans l'organisation des compétitions sportives :
- 53.1. En laissant aux sportives le choix de leurs tenues dans les compétitions sportives dans le respect des nécessités de ce sport et de ces circonstances ;
- 53.2. En proposant plus de compétitions en duo, ou par équipes mixtes, en créant des nouvelles catégories si besoin (masse musculaire) ;
- 53.3. En organisant en un même lieu et aux mêmes dates les compétitions sportives féminines et masculines équivalentes dans un même sport (par exemple la CAN) afin de mieux mettre en valeur le sport féminin moins bien médiatisé et sponsorisé ; et en mettant en œuvre les moyens financiers pour soutenir les grandes compétitions sportives féminines internationales pour compenser la différence avec les compétitions masculines et leur donner plus de visibilité et d'attractivité ;
- 53.4. En mettant en place des tribunes réservées aux femmes et aux personnes en situation de handicap dans les gradins des stades et salles de sport pour qu'elles puissent se sentir en sécurité et à l'aise, tout en laissant des tribunes mixtes ;
- 53.5. En organisant des compétitions nationales et internationales entre jeunes talents féminins et sportives professionnelles pour développer le sport féminin et sa médiatisation ;
54. *Incite* les Etats membres, fédérations et toutes les autres entités impliquées dans la gouvernance du sport à promouvoir l'égalité dans la gouvernance et les structures du sport mondial :
- 54.1. En établissant l'égalité des salaires entre athlètes féminines et masculins, les États membres devant rendre compte tous les ans des salaires des sportives et des sportifs dans leurs pays pour plus de visibilité.

Les médias accorderont plus de visibilité aux sportives par une obligation de diffusion des sports féminins ;

- 54.2. En réalisant une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux autour des règles et du sport, et en organisant la distribution de culottes menstruelles aux élèves à partir du collège pour développer la pratique du sport pour toutes ;
- 54.3. En enseignant à l'école, aux garçons et aux filles, qu'ils sont tous égaux et peuvent pratiquer les mêmes sports à travers des cours supplémentaires, et l'importance d'être respectueux dans le monde du sport afin d'éviter les comportements sexistes et violents à l'égard des femmes ;
- 54.4. En organisant de meilleures conditions pour les femmes pour pratiquer du sport en dehors de l'école car les femmes font moins de sport au quotidien que les hommes, y compris avec de plus grands investissements dans des infrastructures pour le sport des filles et des femmes à tout âge car de nombreuses filles arrêtent le sport dans certains pays vers 11 ans et la pratique sportive est ensuite essentiellement masculine ;
- 54.5. En invitant les fédérations sportives et les clubs sportifs à développer davantage leurs sections féminines à créer de sections féminines dans tous les clubs professionnels d'ici 2025 , et à proposer la gratuité afin que les femmes et jeunes filles y trouvent un espace où s'instruire, se soigner et obtenir une écoute et une aide y compris lorsqu'elles subissent des violences intrafamiliales ou au travail, et l'égalité des budgets entre sections féminines et masculine en compensant par les revenus des sections masculines si besoin ;
- 54.6. En faisant réellement progresser la représentation des femmes vers la parité, dans toutes les instances d'encadrement du sport : adhérents, direction des fédérations, entraîneurs et éducateurs sportifs ;
- 54.7. En promouvant des politiques locales inclusives et non genrées dans l'ensemble des disciplines sportives ;
- 54.8. En engageant un nombre égal d'arbitres hommes et femmes dans les compétitions internationales féminines ou masculines, avec égalité de salaire ;
- 54.9. En comptabilisant et rendant comptes sur les pourcentages de femmes pratiquant du sport, de la diffusion du sport féminin dans les médias, ainsi que de la participation et l'accès des femmes aux métiers du sport (arbitre, journaliste, juge, formateurs...) ;
55. *Recommande* aux états membres du CIO d'interdire à tout pays qui prohibait l'accès du moindre sport aux femmes de concourir aux Jeux Olympiques et Paralympiques, et permettre aux athlètes de ces pays de participer en tant qu'équipe neutre ;
56. *Encourage* l'ONU et le CIO à sensibiliser les athlètes et le public aux questions LGBTQ+, notamment par la diffusion d'un message de support à cette communauté et par la mise à disposition de signe distinctifs aux couleurs du drapeau arc-en-ciel ;

Inclusion du handicap

-
57. *Propose* de favoriser l'accès aux compétitions sportives aux personnes en situation de handicap, en favorisant les mesures d'intégration avec les compétitions valides :
- 57.1. En créant une épreuve d'athlétisme (relais 8x200 mètres) par équipes aux Jeux Paralympiques Olympiques qui mélange valide et personnes en situation de handicap sans les mettre l'une contre l'autre, ou deux personnes d'handicaps différents ;
 - 57.2. En établissant, en collaboration avec le CIO, qu'après Dakar 2026, les Jeux Olympiques de la Jeunesse devront obligatoirement comporter des épreuves paralympiques afin de permettre aux jeunes en situation de handicap de pouvoir y participer et de bénéficier d'une meilleure inclusion ;
 - 57.3. En intégrant un nombre maximum de personne en situation de handicap dans le personnel des sports d'équipes, dans chaque équipe nationale, en soulignant l'importance de faire une sensibilisation auprès de l'équipe avant intégration ;
 - 57.4. En ayant une représentation des athlètes en situation de handicap dans les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques ;
58. *Recommande* d'adapter tous les stades et toutes les infrastructures sportives pour garantir l'accès aux personnes en situation de handicap, et plus précisément :
- 58.1. De s'assurer que les stades sont bien équipés d'entrées et de rangées adaptées aux personnes à mobilité réduite ;
 - 58.2. De mettre à disposition des oreillettes pour les non-voyants afin de leur permettre de suivre les compétitions ;
 - 58.3. De fournir gratuitement de la crème solaire aux albinos dans les stades ;
 - 58.4. De créer un label « accessible pour tous » pour toutes les installations sportives, que tous les pays souhaitant accueillir un événement international devront respecter. Les conditions incluraient (en plus des deux dispositions ci-dessus) : signalisation en braille ou phonétique, revêtements au sol antiglisse, toilettes accessibles en fauteuil roulant, élargissement de portes et les espaces de passage, transport public adapté pour l'accès aux installations, installation de rampes et ascenseurs ;
59. *Propose* que les Etats membres, médias et organisateurs de compétitions assurent une meilleure médiatisation égale des événements de para-sport :
- 59.1. En améliorant la diffusion dans tous les médias des grandes compétitions mondiales de para-sport, et en incitant la diffusion de 5 heures de parasport par semaine lors des grandes compétitions sportives sur les chaînes de sport ;
 - 59.2. En mettant en place une « semaine Para sport » dans les médias tous les trimestres. Dans cette semaine, les compétitions para sport seront prioritaires dans les télévisions et dans les créneaux horaires avec le plus d'audience ;
60. *Incite* les Etats membres à mettre en place des mesures de solidarité visant à aider les personnes en situation de handicap dans la pratique sportive et la participation à des compétitions :

-
- 60.1. En mettant en place des rencontres avec des athlètes paralympiques afin de permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir des activités sportives. A cet effet, les écoles sont invitées à se doter d'équipements d'accès aux personnes en situation de handicap ;
 - 60.2. En prélevant un pourcentage de la vente des billets et des droits de diffusion télévisées des événements sportifs pour être reversé à des associations œuvrant pour l'accès des personnes en situation de handicap au sport au travers d'infrastructures ou d'équipements adaptés ;
 - 60.3. En imposant à toutes les fédérations sportives olympiques à travers le monde de distribuer aux personnes en situation de handicap une carte-sport gratuite pour une séance avec des valides pendant la durée des jeux paralympiques ;
 - 60.4. En versant ou augmentant les subventions aux clubs professionnels pour les enfants en situation de handicap ;
 61. *Demande* le renforcement de la journée mondiale du Handicap du 3 décembre, pour promouvoir dans toutes les écoles le Para sport et sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au handicap à travers la sport ;
 62. *Propose* d'organiser dans les écoles chaque année au moins une journée obligatoire par trimestre scolaire consacrée au parasport et fédérée par l'Ukraine. L'événement pourrait prendre différentes formes, selon les moyens des Etats : compétitions et initiation à la pratique Para sport d'élèves valides par des élèves en situation de handicap (basket ou handball en fauteuil, courses en aveugle avec guide...), ou compétitions d'équipes mixtes. Participations de sportifs handicapés adultes pour encadrer un évènement. De plus, ces journées devront être fixé en fonction des tournois sportifs internationaux ;
 63. *Demande* plus d'inclusivité dans les salles de sports, avec l'adaptation des équipements à la pratique de para sports, ce qui est encore trop peu le cas, et la mise en place d'une charte mondiale, lors de la construction de nouveaux équipements, qui permette une uniformisation de ces équipements et le développement du Para sport ;
 64. *Demande* au Comité International Olympique, au Comité International Paralympique, et aux futurs hôtes de Jeux Olympiques et Paralympiques, de continuer à interroger la jeunesse sur le rôle du sport dans le cadre de l'organisation de tous les futurs jeux.
-